

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 septembre 2024,
Le cinq septembre deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, M. Antoine CHEVREUX, Mme Frédérique MARCADET, M. Fabrice DUCHÂTELET.

Était absent excusé : néant

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Martine RENIER par Mme Brigitte GESLIN, M. Patrick PUIGRENIER représenté par M. Raymond HÉRIVEAUX.

Était absent non excusé : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Valérie ROMELARD

DATE DE CONVOCATION : 16 août 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Absents ayant donné procuration : 3

Délibération n° 2024/09/01

**Mission de maîtrise d'œuvre
Extension et réhabilitation du pôle éducatif**

Madame le Maire expose :

- Vu l'appel d'offres selon la procédure adaptée, la commission d'appel d'offres réunie le 5 juillet 2024 a ouvert les plis, 7 architectes ont déposés des offres,
- Vu l'audition en date du 18 juillet pour les 5 candidats retenus,
- Vu l'analyse des offres par Amofi, et à l'issue des échanges, négociations, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 août 2024 et propose de retenir comme architecte Tristan BRISARD, 17 Quai François Mitterrand 44200 NANTES pour un montant de 176 750.00 € HT.

La répartition des honoraires est comme suit :

- Tristan BRISARD, architecte mandataire : 68 844.86 € HT
- IE Architecture, architecte associé : 32 276.58 € HT
- 7 Lieux, paysagistes : 13 853.67 € HT
- CONCEPTIC ART, BET Grandes cuisines : 15 082.96 € HT
- CHAUMONT, BET Structures : 17 741.28 € HT
- VOLT'AIR CONCEPT, BET fluides – thermiques / SSI Economie des lots techniques : 18 650.66 € ht
- ACOUSTIBEL, Bet acoustique : 5 300.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition de la commission d'appels d'offre et décide de retenir Tristan BRISARD, architecte pour un montant de 176 750.00 € HT selon la répartition des honoraires proposée ci-dessus,
- Charge Madame le Maire de signer toutes les pièces concernant ce dossier,
- Charge Madame le Maire de régler le mémoire dû.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 septembre 2024,
Le cinq septembre deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX,
Mme Brigitte GESLIN, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme
Elodie TRICOT, M. Antoine CHEVREUX, Mme Frédérique MARCADET, M. Fabrice DUCHÂTELET.

Était absent excusé : néant

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Martine
RENIER par Mme Brigitte GESLIN, M. Patrick PUIGRENIER représenté par M. Raymond HÉRIVEAUX.

Était absent non excusé : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Valérie ROMELARD

DATE DE CONVOCATION : 16 août 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Absents ayant donnés procuration : 3

Délibération n° 2024/09/02

Travaux de voirie 2024

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal, que les entreprises EUROVIA ATLANTIQUE, PIGEON
TP, JUGE CHAZE SAS, FOUCHER TPB ont été consultées pour les travaux de voirie 2024 : CR de la Turpinière,
trottoir salle socioculturelle et points à temps.

Après analyse des offres, l'entreprise JUGE CHAZE présente l'offre la mieux disante soit un montant
de 82 735.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de retenir l'entreprise JUGE CHAZE pour les travaux de voirie 2024 : CR de la Turpinière,
trottoirs salle socioculturelle et points à temps pour un montant de 82 735.00 € HT,
- Charge Madame le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Dominique de VALICOURT



Envoyé en préfecture le 19/09/2024

Reçu en préfecture le 19/09/2024

Publié le

19/09/2024 S²LO

ID : 053-215302100-20240905-20240903-DE

Commune de SAINT-DENIS-D'ANJOU
Département de la MAYENNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 septembre 2024,
Le cinq septembre deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la
présidence de Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, M. Antoine CHEVREUX, Mme Frédérique MARCADET, M. Fabrice DUCHÂTELET.

Était absent excusé : néant

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Martine RENIER par Mme Brigitte GESLIN, M. Patrick PUIGRENIER représenté par M. Raymond HÉRIVEAUX.

Était absent non excusé : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Valérie ROMELARD

DATE DE CONVOCATION : 16 août 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Absents ayant donné procuration : 3

Délibération n° 2024/09/03

Demande de Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural
Approbation du projet « Travaux de voirie 2024 »

Rapporteur : Madame le Maire

(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Le CR de la Turpinière et le trottoir devant la salle socioculturelle (côté parking) étant détériorée, le Conseil Municipal a décidé de réaliser de reprofilage de chaussée et le revêtement du trottoir.

Ce programme d'investissement, évalué à la somme globale de 40 485.00 € HT s'articule comme suit :

✓ CR de la Turpinière	34 775.00 € HT
✓ Revêtement trottoir	5 710.00 € HT
	=====
Total général	40 485.00 € HT

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural - Volet 2 "Voirie".

Aussi, afin de contribuer au financement de ces travaux, la commune de SAINT-DENIS-D'ANJOU va solliciter le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, au titre du FCATR, à hauteur de 15 400.00 €

Le plan de financement de ce projet s'articule donc comme suit :

Nom du financeur	Montant
FCATR volet 2 VOIRIE	15 400.00 €

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver l'opération "Travaux de voirie 2024", telle que décrite ci-dessus, le montant de l'investissement s'élevant à la somme de 40 485.00 € HT ;
- De statuer favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité ;
- De l'autoriser à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 15 400.00 € s'inscrivant dans le cadre du volet 2 du F.C.A.T.R. ;
- D'approuver le règlement du FCATR ;
- De l'autoriser à solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées ;
- De lui donner tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve l'opération "Travaux de voirie 2024", telle que décrite ci-dessus, le montant de l'investissement s'élevant à la somme de 40 485.00 € HT ;
- Statue favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité ;
- Autorise Madame le Maire à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 15 400.00 € s'inscrivant dans le cadre du volet 2 du F.C.A.T.R. ;
- Approuve le règlement du FCATR ;
- Autorise Madame le Maire à solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées ;
- Donne à Madame le Maire tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.
Pour copie conforme,

Le Maire
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 septembre 2024,
Le cinq septembre deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX,
Mme Brigitte GESLIN, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme
Elodie TRICOT, M. Antoine CHEVREUX, Mme Frédérique MARCADET, M. Fabrice DUCHÂTELET.

Était absent excusé : néant

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Martine
RENIER par Mme Brigitte GESLIN, M. Patrick PUIGRENIER représenté par M. Raymond HÉRIVEAUX.

Était absent non excusé : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Valérie ROMELARD

DATE DE CONVOCATION : 16 août 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Absents ayant donnés procuration : 3

Délibération n° 2024/09/04

Subvention restauration du patrimoine bâti LANDAIS Antonin / COURTABISSE Madeline

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 25 novembre 2022, il a été
décidé d'attribuer une subvention pour la restauration du patrimoine bâti.

M. LANDAIS Antonin et Mme COURTABISSE Madeline, sis 6 rue du Château, ont déposé un dossier
pour la restauration de menuiseries extérieures. Le montant des travaux s'élève à 5 292.23 € TTC,
sachant le montant des travaux est plafonné à 15 245.00 € TTC. Le dossier a été suivi par l'architecte
conseil et la déclaration de travaux a été validée par le service de l'urbanisme de Château-Gontier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Compte tenu du montant des travaux décide d'accorder une subvention de 1 058.45 €, soit 20 % du
montant de 5 292.23 € TTC,
- Charge Madame le Maire de verser cette subvention sur présentation de factures acquittées, et de
l'attestation d'achèvement des travaux de l'architecte conseil.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.
Pour copie conforme,

Le Maire
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 septembre 2024,
Le cinq septembre deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX,
Mme Brigitte GESLIN, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme
Elodie TRICOT, M. Antoine CHEVREUX, Mme Frédérique MARCADET, M. Fabrice DUCHÂTELET.

Était absent excusé : néant

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Martine
RENIER par Mme Brigitte GESLIN, M. Patrick PUIGRENIER représenté par M. Raymond HÉRIVEAUX.

Était absent non excusé : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Valérie ROMELARD

DATE DE CONVOCATION : 16 août 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Absents ayant donné procuration : 3

Délibération n° 2024/09/05

Subvention restauration du patrimoine bâti SUZANNE Danielle

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 25 novembre 2022, il a été
décidé d'attribuer une subvention pour la restauration du patrimoine bâti.

Mme SUZANNE Danielle, sis 2 rue du Pévignon, a déposé un dossier pour la restauration de
menuiseries extérieures. Le montant des travaux s'élève à 11 562.80 € TTC, sachant que le montant des
travaux est plafonné à 15 245.00 € TTC. Le dossier a été suivi par l'architecte conseil et la déclaration
de travaux a été validée par le service de l'urbanisme de Château-Gontier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Compte tenu du montant des travaux décide d'accorder une subvention de 2 312.56 €, soit 20 % du
montant de 11 562.80 € TTC,
- Charge Madame le Maire de verser cette subvention sur présentation de factures acquittées, et de
l'attestation d'achèvement des travaux de l'architecte conseil.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 septembre 2024,
Le cinq septembre deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX,
Mme Brigitte GESLIN, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme
Elodie TRICOT, M. Antoine CHEVREUX, Mme Frédérique MARCADET, M. Fabrice DUCHÂTELET.

Était absent excusé : néant

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Martine
RENIER par Mme Brigitte GESLIN, M. Patrick PUIGRENIER représenté par M. Raymond HÉRIVEAUX.

Était absent non excusé : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Valérie ROMELARD

DATE DE CONVOCATION : 16 août 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Absents ayant donné procuration : 3

Délibération n° 2024/09/06

Bilan de la concertation relative à la détermination des zones d'accélération des énergies renouvelables identifiant ces zones

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le code de l'énergie, et notamment son article L.141-5-3 ;

Vu la délibération du 14 décembre 2023 arrêtant les modalités de la concertation préalable à l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables,

Madame Le Maire entendu,

Considérant que dans le cadre posé par l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie, la commune a lancé une concertation préalable à l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables ;

Considérant que dans le cadre de cette concertation, les modalités suivantes ont, conformément à la délibération n° 2023/12/08 du 14 décembre 2023 susvisées ont été respectées :

Le dossier d'information sur les zones envisagées par la commune était consultable du 4 mars au 18 mars 2024 inclus. Un registre de concertation était disponible en mairie afin de permettre au public d'y formuler ses observations. Le public a été informé via l'intramuros de la commune, site internet de la commune, et affichage dans les commerces.

Considérant que dans le cadre de cette concertation, aucune observation n'a été formulé.

Considérant que le bilan de la concertation présenté ci-dessus démontre que la commune a respecté les modalités qu'elle avait définies ;

Considérant que la commune a défini son projet de zone d'accélération de production d'énergies renouvelables en englobant l'ensemble de son territoire, étant entendu que les projets d'EnR seront soumis aux procédures réglementaires habituelles (règles d'urbanisme de la commune, autorisation environnementale de l'Etat...).

Considérant que ces projets de zones répondent aux principes directeurs posés de l'article L.141-5-3 du code de l'énergie ;

Envoyé en préfecture le 19/09/2024
Reçu en préfecture le 19/09/2024
Publié le 19/09/2024
ID : 053-215302100-20240905-20240906-DE

Considérant qu'il revient en conséquence au conseil municipal d'identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables afin que le Maire puisse les transmettre au référent préfectoral unique du Département de la Mayenne et à la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le bilan de la concertation présentée ci-dessus,
- Identifie les zones d'accélération des énergies renouvelables en englobant l'ensemble de son territoire, étant entendu que les projets d'EnR seront soumis aux procédures réglementaires habituelles (règles d'urbanisme de la commune, autorisation environnementale de l'Etat...),
- Charge Madame Le Maire de transmettre la délibération au référent préfectoral unique du Département de la Mayenne et à la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.
Pour copie conforme,

Le Maire
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 septembre 2024,
Le cinq septembre deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX,
Mme Brigitte GESLIN, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme
Élodie TRICOT, M. Antoine CHEVREUX, Mme Frédérique MARCADET, M. Fabrice DUCHÂTELET.

Était absent excusé : néant

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Martine
RENIER par Mme Brigitte GESLIN, M. Patrick PUIGRENIER représenté par M. Raymond HÉRIVEAUX.

Était absent non excusé : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Valérie ROMELARD

DATE DE CONVOCAION : 16 août 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Absents ayant donné procuration : 3

Délibération n° 2024/09/07

Vente d'une partie de terrain

M. Raphaël HENRY et M. BESNARD Pascal

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que M. Raphaël HENRY 3-5 rue de Beaumont souhaitait faire l'acquisition d'une partie de terrain jouxtant sa propriété appartenant à la commune. Il s'est avéré que la propriété 7 rue de Beaumont a été vendue à M. Pascal BESNARD et que celui-ci souhaite également faire l'acquisition d'une partie de terrain jouxtant sa propriété. M. DURET Vincent a fait le bornage (voir plan joint) soit 432 m² pour M. Raphaël HENRY et 235 m² pour M. Pascal BESNARD. La vente de ces parties de terrain n'aura aucune incidence sur l'accès de parcelles dans le lotissement, sachant que M. Raphaël HENRY et M. Pascal BESNARD entretiennent déjà ces espaces depuis quelques temps. Madame le Maire propose de vendre le terrain à 1 € le m², sachant que les frais de bornage et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de vendre à M. Raphaël HENRY 432 m² et à M. Pascal BESNARD 235 m² selon le plan joint, au prix de 1 € le m²,
- Prends note que les frais de bornage et frais de notaire seront à la charge des acquéreurs,
- Charge Maître ROGEON, notaire à Saint Denis d'Anjou de rédiger les actes notariés,
- Charge Madame le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire

Dominique de VALICOURT



MAYENNE (53)

SAINT DENIS D'ANJOU

Envoyé en préfecture le 19/09/2024
 Reçu en préfecture le 19/09/2024
 Publié le
 ID : 053-215302100-20240905-20240907-DE

**Vente par la Commune
 de SAINT DENIS D'ANJOU
 à M. Raphaël HENRY et M. Pascal BESNARD**

PLAN DE BORNAGE

Echelle : 1/700 Dressé suite au Document de Modification du
 Parcellaire Cadastral n°507R du 27/03/2024

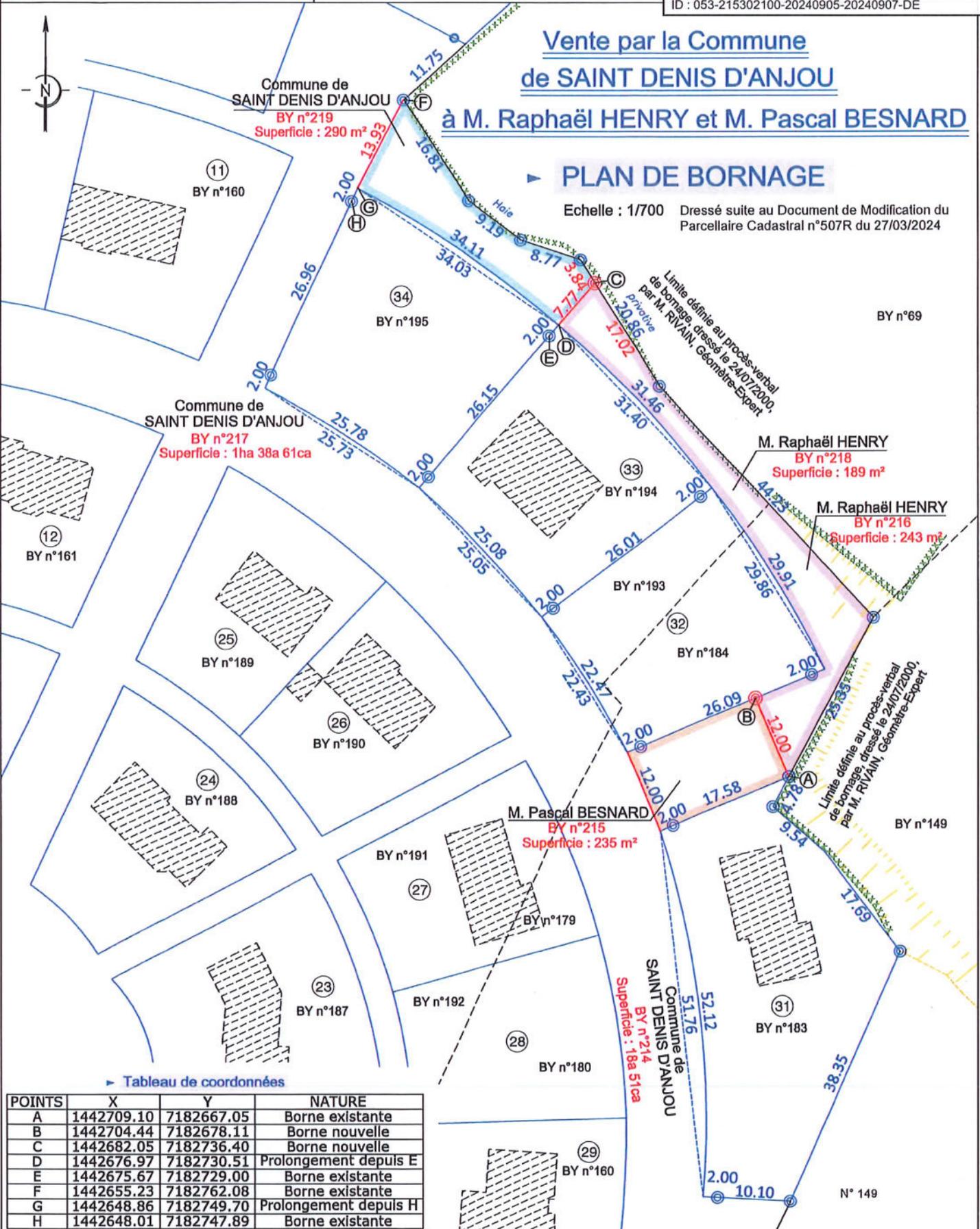


Tableau de coordonnées

POINTS	X	Y	NATURE
A	1442709.10	7182667.05	Borne existante
B	1442704.44	7182678.11	Borne nouvelle
C	1442682.05	7182736.40	Borne nouvelle
D	1442676.97	7182730.51	Prolongement depuis E
E	1442675.67	7182729.00	Borne existante
F	1442655.23	7182762.08	Borne existante
G	1442648.86	7182749.70	Prolongement depuis H
H	1442648.01	7182747.89	Borne existante



Géomètre-Expert
 Le Petit Beaumont
 53290 Saint Denis d'Anjou
 Tél. 07 61 89 65 88
 vincentduret@yahoo.fr

N° Dossier : 23-67
 Planimétrie : Lambert 93 CC48
 Altimétrie : Sans objet

Date : 27/03/2024
 Bornage effectué sur site
 le 11 juillet 2023

LEGENDE :

- Borne nouvelle
- Borne existante
- Limite bornée
- Cote entre points
- Application graphique indicative du cadastre



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 septembre 2024,
Le cinq septembre deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX,
Mme Brigitte GESLIN, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme
Elodie TRICOT, M. Antoine CHEVREUX, Mme Frédérique MARCADET, M. Fabrice DUCHÂTELET.

Était absent excusé : néant

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Martine
RENIER par Mme Brigitte GESLIN, M. Patrick PUIGRENIER représenté par M. Raymond HÉRIVEAUX.

Était absent non excusé : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Valérie ROMELARD

DATE DE CONVOCATION : 16 août 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Absents ayant donné procuration : 3

Délibération n° 2024/09/08

Double vente Commune Saint Denis d'Anjou / M. et Mme FRAQUET Nicolas

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal, les différentes négociations menées avec M. et
Mme FRAQUET concernant la double vente de terrain pour l'extension et réhabilitation du pôle éducatif.
Après accord entre les 2 parties :

- la commune cède à M. et Mme FRAQUET, 1 575 m² décomposé comme suit, terrain agricole :
 - => section BW 272 superficie 1133 m²
 - => section BW 274 superficie 373 m²
 - => section BW 276 superficie 69 m²

- M. et Mme FRAQUET cède à la commune, 726 m² décomposé comme suit, terrain constructible :
 - => section BW 277 superficie 537 m²
 - => section BW 278 superficie 182 m²
 - => section BW 280 superficie 7 m²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de vendre à M et Mme FRAQUET Nicolas, les parcelles section BW 272 superficie 1133 m²,
section BW 274 superficie 373 m², section BW 276 superficie 69 m², soit une superficie totale de 1 575 m²
(terrain agricole) au prix de 790.00 €, et de convenir de tout mode de paiement,

- Accepte d'acquérir à M. et Mme FRAQUET Nicolas, les parcelles section BW 77 superficie 537 m²,
section BW 278 superficie 182 m², section BW 280 superficie 7 m², soit une superficie totale de 726 m²
(terrain constructible), au prix de 790.00 €, et de convenir de tout mode de paiement

- Prends note que les frais de bornage, de plantation et de notaire, pour les 2 actes ci-dessus
mentionnés seront à la charge de la commune,

- Charge Maître GUEDON, notaire à Val du Maine d'établir les actes notariés,

- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier, ou en cas
d'empêchement tout adjoint

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le

ID : 053-215302100-20240905-20240908V1-DE

S'LO

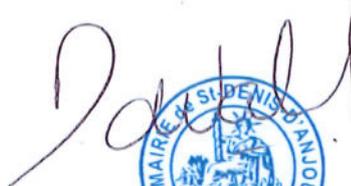
Cette délibération annule et remplace la délibération 2024/02/02 prise lors de la séance du 22 février 2024, celle-ci n'étant pas assez complète.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Dominique de VALICOURT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 septembre 2024,
Le cinq septembre deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX,
Mme Brigitte GESLIN, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme
Elodie TRICOT, M. Antoine CHEVREUX, Mme Frédérique MARCADET, M. Fabrice DUCHÂTELET.

Était absent excusé : néant

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Martine
RENIER par Mme Brigitte GESLIN, M. Patrick PUIGRENIER représenté par M. Raymond HÉRIVEAUX.

Était absent non excusé : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Valérie ROMELARD

DATE DE CONVOCATION : 16 août 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Absents ayant donné procuration : 3

Délibération n° 2024/09/09

Vente chapiteau

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal, que l'association Bierné Les Villages Animations (BLV) sis 4 rue du Prieuré 53290 Bierné-les-Villages souhaite acheter le chapiteaux 8 m x 16 m qui n'est plus utilisé par les associations suite à l'acquisition des 4 chapiteaux 5 m x 8 m.

Madame le Maire propose de le vendre 2 500 € net.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de vendre à l'association Bierné les Villages Animations sis 4 rue du Prieuré 53290 Bierné-les-Villages le chapiteau 8 m x 16 m pour un montant de 2 500.00 € net,
- Charge Madame le Maire de signer d'émettre le titre et d'encaisser le règlement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.
Pour copie conforme,

Le Maire
Dominique de VALICOURT

